

Communication du Ministère de la Santé au sujet de la variole du singe

## Une affirmation fausse qui favorise la stigmatisation des hommes homosexuels

Le 21 mai 2022, le Ministère de la Santé a émis un communiqué de presse qui comprenait l'affirmation suivante:

*"La transmission interhumaine [de la variole du singe] est rare, mais possible, surtout en cas de contact étroit, avec un risque plus élevé pour les personnes ayant des partenaires multiples et les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes." <sup>1</sup>*

**Cette affirmation est factuellement fausse.** Selon les faits connus actuellement, les possibilités pour s'infecter avec la variole du singe sont les suivantes: infection par des gouttelettes, contact direct avec les varioles et l'échange de fluides corporels. **Par conséquent, le risque d'infection existe lors de tout contact sexuel avec une personne infectée, indépendamment de l'orientation sexuelle et du sexe.**

L'affirmation fausse avancée par le Ministère de la Santé constitue une stigmatisation dangereuse. **Celle-ci ne crée non seulement l'impression qu'uniquement les hommes homosexuels sont affectés par la variole, elle incite aussi des ressentiments envers tous les hommes, qui ne sont pas hétérocisnormatifs.**

En effet, il existe aujourd'hui toujours une forte stigmatisation du SIDA comme une maladie affectant uniquement les homosexuels. Pour cette raison, il est important de corriger immédiatement de telles fausses informations.

**En tant que déi jonk gréng, nous revendiquons que le Ministère de la Santé publie un nouveau communiqué pour rectifier les fausses affirmations précitées.**

Par ailleurs, le Ministère de la Santé devrait à l'avenir communiquer de manière plus sensibilisée, recherchée et nuancée afin que des fausses affirmations qui risquent de créer des ressentiments envers une partie de la population ne se reproduisent plus.

-----  
<sup>1</sup> Communiqué du Ministère de la Santé, 21.05.2022

[https://msan.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes\\_actualites%2Bcommuniques%2B2022%2B05-mai%2B21-variole-singe.html](https://msan.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Bcommuniques%2B2022%2B05-mai%2B21-variole-singe.html)